

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS
chargée d'examiner l'objet suivant :**Pétition aux autorités vaudoises en faveur des réfugié-e-s afghan-e-s****1. PREAMBULE**

Pour traiter de cet objet, la commission thématique des pétitions a siégé le jeudi 20 janvier 2022, à la salle du Bicentenaire, Place du Château 1, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Nathalie Jaccard (remplaçant Olivier Epars), Sylvie Pittet Blanchette, de MM. Guy Gaudard, Philippe Linigier, Pierre-François Mottier (remplaçant François Cardinaux) Pierre-André Pernoud, Olivier Petermann, Daniel Ruch, Daniel Trolliet, Pierre Zwahlen, sous la présidence de M. Vincent Keller.

Mme Mathilde de Aragao, assistante de commission parlementaire, a tenu les notes de séances.

2. PERSONNES ENTENDUES

Pétitionnaires : la délégation est composée de : Mmes Kiri Sanders, Graziella de Coulon, Collectif Droit de rester pour tou-te-s.

Représentants de l'État : la délégation est composée de : Jean-Vincent Rieder, Chef de division asile du Service de la population (SPOP).

2. DESCRIPTION DE LA PÉTITION

(566 signatures)

Les pétitionnaires demandent :

1. L'arrêt immédiat de l'exécution de tous les renvois concernant les réfugié-e-s afghan-e-s.
2. Une procédure rapide et facilitée pour l'obtention du permis B pour les Afghan-e-s titulaires d'une admission provisoire.
3. Que le Canton intervienne auprès des autorités fédérales, que la Suisse réintègre immédiatement les Afghan-e-s concerné-e-s par une clause Dublin et accorde le statut de réfugié-e à toutes et tous les Afghan-e-s présent-e-s en Suisse, spécialement aux femmes.

3. AUDITION DES PÉTITIONNAIRES

Les pétitionnaires évoquent la situation géopolitique et la détresse afghane suite au retrait des troupes américaines en Afghanistan. Ces réfugié-e-s afghan-e-s sont très préoccupés par la situation de leur famille demeurant au pays et ont bon nombre de questions les concernant. Une séance d'information réunissant près de 300 personnes a été organisée à Lausanne afin d'ouvrir la discussion sur les possibilités existantes en Suisse. Une représentante des pétitionnaires expose le fait qu'une personne faisant l'objet d'une demande d'asile en cours ne peut pas voyager à l'étranger; il lui est donc impossible de visiter sa famille ayant également fui l'Afghanistan et résidant dans un pays limitrophe au nôtre. Elle rappelle que très peu d'Afghan-e-s ont pu fuir leur pays pour s'installer en Suisse, le Conseil Fédéral préférant offrir son aide sur place. Elle en appelle les députés à faire pression au

niveau fédéral afin de défendre la situation de ces réfugié-e-s. Il faut souligner qu'un nombre important de réfugié-e-s afghan-e-s reçoit soit l'aide d'urgence ou ont un permis F. Elle souhaite également que cette population soit rapidement régularisée et que l'accès au permis B leur soit facilité.

En conclusion, elle rappelle que, concernant les renvois Dublin, il faudrait s'assurer de la qualité de l'accueil que leur ferait le pays les accueillant.

4. AUDITION DU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT

Le représentant de l'Etat précise qu'il y a un problème de compétence dans le cadre de cette pétition. En effet, ce sont les autorités fédérales et non cantonales qui approuvent ou non l'octroi de voyager et de tous les titres de séjour ainsi que d'autorisation de voyager. Une seule demande concerne le Canton, c'est celle qui voudrait que les procédures pour l'obtention d'un permis B soient accélérées. Il précise que la transformation du permis F et B se fait sur la base d'une demande de la personne concernée. Il explique également les nuances entre une personne fuyant un état de guerre et celle qui est personnellement persécutée dans son pays.

Les questions fusent sur le nombre de personnes afghanes présentes dans notre canton. La représentante des pétitionnaires affirme qu'il y en aurait environ une dizaine. Un commissaire précise que les enfants assignés à résidence découlent du fait qu'ils sont sous la responsabilité de leurs parents eux-mêmes assignés à résidence. Un autre craint qu'un assouplissement des mesures provoque un afflux de réfugié-e-s afghan-e-s. Un député s'interroge au sujet des tracasseries administratives du SPOP vis-à-vis des afghan-e-s.

5. DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION

Certains commissaires sont sensibles à la démarche de notre conseiller d'Etat, M. Philippe Leuba, à l'égard des cyclistes afghanes. D'autres craignent un afflux de cette population, que stopper l'exécution de tous les renvois Dublin est une aberration, que l'équité vis-à-vis d'autres populations est bafouée. Certains trouvent que cette pétition a le mérite de débloquer le dossier afghan, qu'il faut prendre en compte des situations terrifiantes sur le plan international, qu'il ne faut pas oublier toutes les populations en proie à des situations similaires. Enfin, en conclusion, un commissaire estime que cette pétition exprime et pose, pour la 1^{ère} fois, la question d'une régularisation d'un groupe de personnes appartenant au même pays. Il appartient au Grand Conseil de se déterminer clairement.

6. VOTE DE RECOMMANDATION

Par sept voix pour le renvoi au Conseil d'Etat, trois voix pour le classement et une abstention, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération cette pétition et de la renvoyer au Conseil d'Etat.

Lausanne, le 4 mars 2022

Le rapporteur :
Guy Gaudard